



COMMUNE DE :

La Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration sur notre Communauté de communes. Vous êtes, en tant qu'exploitants agricoles, concernés au premier plan car le PLUi va définir des zones urbaines, des zones naturelles, des zones agricoles pour protéger l'agriculture, et des secteurs à préserver pour l'environnement et le paysage. Ces classements auront un impact pour tous, à travers les règles de construction propres à chaque zone qui seront mises en place.

Nous vous proposons de compléter ce questionnaire qui nous permettra de **tenir compte dans ce PLUi de votre activité et de vos besoins pour le futur**. Nous vous remercions de bien vouloir remettre ce questionnaire dans la mairie de la commune qui vous concerne **avant le 21 janvier 2022**.

Les communes de la Communauté de communes Châtillonnais-en-Berry : Arpeuilles, Châtillon-sur-Indre, Cléré-du-Bois, Clion, Fléré-la-Rivière, Murs, Palluau, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Médard, Le Tranger.

EXPLOITANT

Nom de l'exploitation ou du chef d'exploitation :

Adresse du siège de l'exploitation :

Question 1 - Quel est votre âge ?

moins de 30 ans 30 à 39 ans 40 à 49 ans 50 à 59 ans 60 ans et plus

Question 2 - Si vous exercez votre activité en groupement, quel est l'âge de l'associé le plus jeune ?

moins de 30 ans 30 à 39 ans 40 à 49 ans 50 à 59 ans 60 ans et plus

Quel est le nombre d'associés ?

Question 3 - Si votre activité doit s'arrêter dans les 10 prochaines années, avez-vous un successeur ?

oui non

Question 4 - Etes-vous propriétaire des bâtiments de votre exploitation ?

oui non en partie

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Question 5 - Quelle est l'activité principale de l'exploitation ?

Question 6 - Les bâtiments d'exploitation de votre siège sur la Communauté de communes sont-ils proches de bâtiments tiers (habitations voisines) ?

moins de 50 m de 50 à 100 m de 100 à 200 m plus de 200 m

↳ Font-ils l'objet d'une obligation d'éloignement par rapport aux bâtiments tiers ?

oui non

↳ Si oui, pour quels motifs ?

installation classée pour la protection de l'environnement règlement sanitaire départemental

Question 7 - Avez-vous d'autres bâtiments d'exploitation hors siège, sur la Communauté de communes ?

oui non

Si oui, situation (commune et village ou lieu-dit) :

↳ Si oui, sont-ils proches de bâtiments tiers ?

moins de 50 m de 50 à 100 m de 100 à 200 m plus de 200 m

↳ Font-ils l'objet d'une obligation d'éloignement par rapport aux bâtiments tiers ? oui non

↳ Si oui, pour quels motifs ?

installation classée pour la protection de l'environnement règlement sanitaire départemental

Question 8 - Votre exploitation est-elle concernée par des mesures agri-environnementales sur la Communauté de communes ? oui non

↳ Si oui, de quelle nature (par ex : maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau, limitation des traitements phytosanitaires...) ?

Question 9 - Votre exploitation possède-t-elle un plan d'épandage sur la Communauté de communes ?

oui non

↳ Si oui, est-il proche de bâtiments tiers ?

moins de 50 m de 50 à 100 m de 100 à 200 m plus de 200 m

Situation (commune et village ou lieu-dit) :

PROJETS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Question 10 - Avez-vous des projets de réalisation de nouveaux bâtiments d'exploitation ?

pour l'élevage pour le stockage de votre production pour le stockage de votre matériel

↳ Si oui, situation envisagée (commune et village ou lieu-dit) :

Question 11 - Avez-vous des projets de mises aux normes de vos bâtiments d'exploitation ?

oui non

↳ Si oui, situation des bâtiments concernés (commune et village ou lieu-dit) :

Question 12 - Avez-vous d'autres projets ? oui non

↳ Si oui, de quelle nature ? (gîte rural, lieu de vente directe, camping à la ferme...)

↳ Situation (commune et village ou lieu-dit, numéro de parcelle) :

↳ Seront-ils proches de vos bâtiments d'exploitation ?

moins de 50 m de 50 à 100 m de 100 à 200 m plus de 200 m

DEPLACEMENTS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Question 13 - Avez-vous des problèmes de déplacements pour vos machines agricoles ? oui non

↳ Si oui, de quelle nature ? (traversée de secteurs urbains, accès à vos terres...)

↳ A quel endroit (route et commune et lieu-dit...) ?

VOUS ETES INVITES A PARTICIPER A UNE REUNION SUR LE THEME DE L'AGRICULTURE. Nous aborderons les enjeux de l'agriculture sur le territoire et nous répondrons à vos questions sur le projet de PLUi qui s'engage :

- Le Mercredi 2 février à 9h00 en mairie de Palluau, pour les communes d'Arpheuilles, Clion, Palluau, Saint-Médard, Le Tranger ;
- Le Lundi 7 février à 14h00 en mairie de Fléré-la-Rivière, pour les communes de Châtillon-sur-Indre, Cléré-du-Bois, Fléré-la-Rivière, Murs, Saint-Cyran-du-Jambot

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE CONTRIBUTION. CE DOCUMENT SERA EXPLOITE POUR LES BESOINS DES ETUDES MAIS NE SERA PAS DIFFUSE.